



AVIS DE COURSE

Date : 23 novembre 2014

Nom de la compétition : **Régate de Noël Conseil Général du Calvados**

Lieu : Ouistreham

Autorité Organisatrice : Société des Régates de Caen Ouistreham (SRCO)

Régate comptant pour le Championnat et le Challenge de Baie de Seine (CBS)

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016 (RCV)*,
- les règlements fédéraux,
- les règles du Handicap National et les Instructions de course,
- le règlement général du CBS 2014.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux disposant :

- de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- d'un certificat HN en cours de validité.

La flotte sera partagée en trois classes :

- Classe 1 : groupe HN net inférieur ou égal à 18,5.
- Classe 2 : groupe HN net supérieur à 18,5.
- Classe 3 : bateaux appartenant à la classe L (sous réserve d'au moins sept inscrits ; dans le cas contraire les bateaux seront en classe 1 ou 2 en fonction de leur groupe HN).

2.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en ligne sur le site de la SRCO (www.srco.fr) où le présent Avis de Course est disponible.

La fiche d'inscription est disponible au secrétariat du club.

Clôture des inscriptions le dimanche 23 novembre à 7h55

2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité.

Des licences temporaires d'un jour pourront être délivrées sur présentation d'un certificat médical.

La gratuité du port est offerte par la CCI Caen une semaine avant et une semaine après la régata.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 € par bateau.

4. PROGRAMME une course dimanche 23 novembre 2014

Confirmation des inscriptions et contrôle des licences : 7h30 à 7h55.

Briefing : 8h.

Sas de sortie : 9h (fermeture de la porte).

Heure prévue pour le signal d'avertissement : 10h.

Sas de rentrée : 14h30 (fermeture de la porte).

Proclamation des résultats : 16h.

Marées : Pleine mer : 10h50 Coefficients : 91

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les modifications éventuelles seront affichées au tableau officiel à la confirmation des inscriptions.

6. LES PARCOURS

Le parcours sera de type côtier. Il sera affiché au tableau officiel avant le briefing.

7. CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y seront soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.

8. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- SRCO : 02 31 96 13 30, contact@srco.fr.

- Michel Schloter : 06 17 27 11 31.